

COMMUNIQUE DE PRESSE

Éducation / Cour d'Appel / Base élèves

Base-Elèves à la Cour Administrative d'Appel de Paris

Le 2 juin 2015, la Cour Administrative d'Appel de Paris examinera la requête d'un parent d'élèves, visant à obtenir le retrait de ses enfants du fichier Base-Elèves.

Paris le 1er juin 2015 - Le fichier Base-Elèves, ce système de « gestion administrative et pédagogique des élèves » comme le décrit l'administration, retiendra l'attention de la Cour d'Appel de Paris, le 2 juin 2015. Après une première requête afin d'obtenir le retrait de ses enfants de ce fichier, requête rejetée par le Tribunal Administratif de Paris en juillet 2013, la Cour d'Appel de Paris a été saisie par un parent d'élève.

Le fichier Base-Elèves, établi par l'Education Nationale depuis 2004, avant même d'avoir obtenu l'aval de la CNIL, répertorie tous les enfants scolarisés sur le territoire français à partir de l'inscription en maternelle, très souvent sans que les parents en soient avisés.

Le droit légitime d'opposition à ce fichier, écarté dans un premier temps par l'administration, n'a lui-même été imposé qu'en 2010 par le Conseil d'Etat avec l'intervention de deux membres du CNRBE, collectif de parents, d'enseignants et de citoyens attachés aux libertés publiques. Pour autant, aucune demande de retrait d'enfants du fichier n'a jamais été acceptée par l'administration.

L'audience à la Cour Administrative d'Appel de Paris - 68, rue François Miron 75004 Paris - est publique et aura lieu à 9h45.

La FCPE Paris suit ce dossier de près et invite les parents qui le peuvent à assister à l'audience.

Paris, le 1^{er} juin 2015